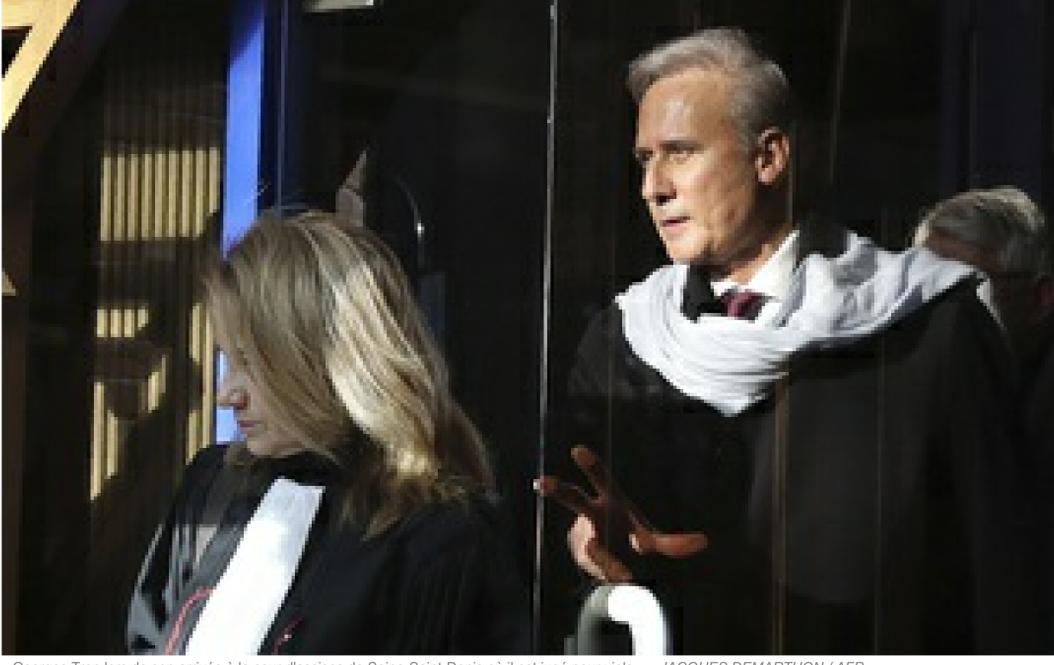


Procès de Georges Tron : Dix ans après les faits, une plaignante déstabilisée par des imprécisions

COMPTE-RENDU Interrogée toute la journée à la barre, l'une des deux plaignantes a livré sa version des faits sans parvenir à se départir de nombreuses imprécisions...

Helene Sergent | Publié le 07/11/18 à 19h56 — Mis à jour le 07/11/18 à 21h48



Georges Tron lors de son arrivée à la cour d'assises de Seine-Saint-Denis où il est jugé pour viols. — JACQUES DEMARTHON / AFP

- Georges Tron, maire LR de Draveil et son adjointe comparaissent devant les assises de Bobigny pour « viols » et « agressions sexuelles » en réunion.
- Ils sont accusés par deux anciennes employées d'avoir abusé d'elles sous couvert de séances de « réflexologie ».
- Eva Loubrieu, l'une d'elles, a maintenu ses accusations lors de son interrogatoire à la barre ce mercredi.

Emprise ou consentement, déception amoureuse ou déclic soudain. Ce mercredi à l'audience, **les deux thèses** (<https://www.20minutes.fr/justice/2363151-20181031-video-proces-georges-tron-accusatrices-reconnait-incoherences-jamais-exagere-faits>) défendues par les accusés et les plaignantes se sont affrontées sans que l'une ne parvienne véritablement à englober l'autre. **La cour d'assises de Seine-Saint-Denis** (<https://www.20minutes.fr/justice/2355215-20181023-video-georges-tron-retour-assises-viols-an-apres-fiasco-premier-proces>) a pourtant tenté de démêler les faits reprochés par Eva Loubrieu, ex-employée de la mairie de Draveil, à **Georges Tron et son adjointe** (<https://www.20minutes.fr/justice/2366851-20181106-proces-georges-tron-theorie-complot-politique-vacille-audience>).

Longs cheveux bruns détachés dans le dos et tailleur pantalon sombre, cette relieuse de 44 ans diplômée des Arts décoratifs et passionnée de littérature a été interrogée pendant près de sept heures ce mercredi. Comme l'autre plaignante, Virginie Ettel, elle accuse les deux élus d'attouchements et de pénétrations digitales survenus entre 2007 et 2009.

« J'allais pouvoir avoir du travail »

La voix grave et éraillée, Eva Loubrieu est longuement revenue sur sa situation personnelle et professionnelle au moment des faits. « J'étais divorcée, sans emploi. Je suis retournée vivre chez mes parents avec mon fils sous le bras (...) Je n'avais plus le droit à une allocation chômage et je n'étais plus en capacité de nourrir mon enfant », a-t-elle détaillé en préambule. Après l'obtention de son diplôme, elle se rend au printemps 2006 à la permanence parlementaire de Georges Tron. « Je lui ai fait part de ma situation personnelle et j'ai déposé un CV (...). Je cherchais un local pour m'installer en tant que relieuse. »

Une première rencontre suivie d'une invitation à dîner du maire au cours duquel l'élu lui fait du pied. Pourquoi ne pas avoir réagi, interroge alors le président : « C'était monsieur le député-maire, j'étais impressionnée, potentiellement j'allais pouvoir avoir du travail », répond la plaignante. Embauchée en CDD à la mairie à partir de janvier 2007, Eva Loubrieu décrit ensuite un « rituel » mis en place par le maire. « Il me faisait appeler dans son bureau, et me faisait asseoir puis attendre longuement. Il était au téléphone (...), ensuite il remplaçait les stylos sur son bureau, puis fermait la porte et posait la clé sur les chambranles (...) et les choses commençaient. »

« J'étais leur jouet »

Un temps, la plaignante le reconnaît, elle croit à « une relation affective naissante » avec Georges Tron. Si elle perçoit le caractère « anormal » de leur relation, elle affirme avoir pris « conscience » de « l'emprise » exercée par l'édile lors d'une discussion avec l'ex-attachée parlementaire de l'élu, Chrystelle S, qui lui confie ses propres relations avec le député. « Tout était tellement similaire, j'ai trouvé ça pathologique, névrotique. » À partir de ce moment-là, elle assure avoir dit au maire « qu'elle ne voulait pas que les choses continuent ainsi » mais reconnaît ne pas avoir émis un « non » catégorique.

Les scènes de réflexologie puis d'attouchements et de pénétrations digitales se poursuivent toutefois, maintient-elle, parfois en compagnie de l'adjointe à la culture du maire, Brigitte Gruel, toujours sans son consentement. « Je n'ai jamais eu aucun plaisir, ni aucune envie, ni aucun désir. J'ai mon corps qui était là sans être là, j'étais leur jouet entre leurs mains (...). On ne me demande jamais mon avis, je suis un zombie qui exécute. »

Son état psychologique se dégrade alors, sa consommation d'alcool augmente. Mais la mère de famille s'accroche à son poste, décrit la « peur de l'humiliation » et son « assujettissement vis-à-vis de monsieur Tron ». En 2009, Eva Loubrieu fera finalement l'objet d'une procédure de licenciement pour « détournements de fonds ». Des faits qu'elle nie aujourd'hui. Il faudra attendre 2011 et une première rencontre avec Virginie Ettel qui lui relate les viols et les attouchements qu'elle aurait elle-même subis pour qu'Eva Loubrieu décide de porter plainte.

« Vous ne donnez rien ! »

Si la plaignante n'a jamais varié dans ses accusations, son récit est marqué par de nombreuses approximations. Ainsi, Georges Tron a fait constater par huissier les nombreux SMS envoyés par Eva Loubrieu. « Comment expliquer la compatibilité de ces messages avec le ressenti que vous avez décrit ? » demande le président. « Il souhaitait constamment qu'on le rassure, je devais lui montrer que c'était le plus important, lui montrer mon dévouement (...) Il était sans cesse dans une demande de preuve d'affection », tente la plaignante.

Un argument balayé par l'avocat de l'accusé, Eric Dupond-Moretti. « Y a pas un SMS de Georges Tron dans ce dossier ! » lâche-t-il avant de lire un texto envoyé par Eva Loubrieu où elle demande à l'élu de « penser à son prénom de façon charnelle ». Puis le conseil de l'élu enchaîne :

– Vous auriez été violée à combien de reprises ?

– Je n'ai pas compté, maître.

– Vous avez dit 10 ou 13 ?

– C'est-à-dire que j'ai eu en main un agenda retrouvé et j'ai pu (...) me rendre compte que mes rendez-vous avec Monsieur Tron étaient beaucoup plus nombreux, je pense qu'il y en a plus que 13.

– Madame, vous n'êtes pas capable de nous donner une seule date ?

– Non.

Pourtant, lors des investigations, l'employée de Draveil a expliqué que la première scène d'agression sexuelle avec Brigitte Gruel s'était déroulée « en plein après-midi, en pleine semaine ». « Ça se passe en pleine journée, avec plein de monde, et personne n'entend rien ? » s'étonne Frank Natali, l'avocat de l'adjointe. « Oui », répond simplement la plaignante. « Vous auriez pu nous donner une fourchette de dates ! Vous avez des agendas ! Mais on n'a rien ! Vous parlez de scènes après des repas, mais où ? Quand ? Qui sert le repas ? (...) Vous ne donnez rien ! »

Le procès doit se poursuivre jusqu'au 15 novembre.

- JUSTICE**
Procès de Georges Tron: La théorie du complot politique vacille à l'audience
- JUSTICE**
VIDEO. Procès de Georges Tron: L'une des accusatrices reconnaît des «incohérences» mais elle n'a jamais «exagéré» les faits
- JUSTICE**
VIDEO. Procès Georges Tron: La mairie de Draveil, «c'est Dallas» selon une ex-employée

Essonne Agression sexuelle Ile-de-France Affaire Georges Tron Paris Justice Viol Georges tron

20 MINUTES

- Plan du site
- Notre charte
- Journal PDF
- Archives
- La 21^e Minute
- Publicité
- 20 Minutes Média
- Panel des lecteurs
- 2minbooks
- Charte des commentaires
- Mentions légales
- CGU
- Protection des données personnelles
- Gestion des cookies

SERVICES

- Distribution
- Horoscope
- Recette de cuisine
- Code promo
- Code promo Amazon
- Code promo Zalando
- Jeux gratuits
- Mots fléchés
- Solitaire
- Puzzle
- Mots croisés
- Sudoku

 2.7M
  2.3M
  60K
  11K
  8,7K
  104,3K

 BOT 20 MINUTES
 NOUS CONTACTER

La fréquentation de 20 Minutes est certifiée par l'ACPM